



**Ils ont pris part ce lundi 10 décembre 2018, à une réunion initiée par Théodore Datouo, dans l'optique de mettre un terme à la crise qui agite ce groupement depuis la disparition de SM Marcel Tayo.**

Comment mettre un terme à l'impasse dans laquelle se trouve le groupement Bangou depuis la disparition il y a un mois environ, de SM Marcel Tayo ? Cette question préoccupe les élites de la localité. Elles ont en effet pris part ce lundi 10 décembre 2018, à une réunion de concertation tenue à leur foyer, à l'initiative de l'honorable Théodore Datouo. A l'amorce de la rencontre à laquelle prenaient également part les différents protagonistes, les chefs des groupements Bapa, Bazou, Fokamezou, Fodjomenkwet et Badenkop, le vice-président de l'Assemblée nationale a préalablement précisé qu'il n'était nullement question pour les participants de faire le procès de qui que ce soit ; encore moins, de remuer le couteau dans la plaie. L'élite politique a imploré les participants à axer leurs interventions autour des propositions visant à ramener la paix à Bangou. Pour l'élu du peuple, cette période de crise avec le grabuge qu'elle suscitée aussi bien dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux, a non seulement eu comme conséquences, la paralysie des activités du village, mais aussi l'atteinte à la fierté des natifs de ce groupement. Malgré ces cadrages, Samuel Nana Sinkam a posé comme impératif pour le rétablissement d'une paix durable, la reconstitution de l'histoire du groupement Bangou. Et cela a-t-il souligné, passe inéluctablement par l'inhumation des restes des rois décédés hors du territoire Bangou ; notamment de ceux de Paul Bernard Kemayou mort en

Guinée Conakry en 1985. L'inhumation de ces rois devrait être suivie de l'organisation de leurs funérailles et la prise des décisions traditionnelles qui s'imposent, a insisté le prince Nana Sinkam.

Sans s'opposer à cette démarche, les autres intervenants ont relevé qu'il ne faudrait pas être fixé sur le passé. D'après le préfet de la Lékié, natif de Bangou, la résolution d'une crise du genre, impose des concessions des différentes parties.

Pour trouver des solutions concrètes à cette crise de succession, les trois commissions suggérées par l'initiateur de la rencontre, ont été adoptées par l'assistance. La première, constituée de des 7 et 9 notables ainsi que des élites à l'instar de l'honorable Pierre Simeu, devrait travailler à chercher les voies et moyens pour réconcilier le peuple Bangou. La seconde commission quant à elle, a pour tâche de désigner le nouveau roi. Elle est essentiellement constituée des castes des 7 et des 9 notables. La dernière commission mise en place a pour mission d'organiser les obsèques du roi disparu.

Le préfet de la Lékié a suggéré spécifiquement à la commission chargée de désigner le nouveau roi d'avoir une approche inclusive. Les textes en vigueur au Cameroun, a-t-il indiqué recommande la prise en compte de toutes les familles royales. « Les fils, les petits-fils, les arrières petits fils peuvent prétendre au trône de roi », a-t-il renseigné. Et la désignation de tout descendant de la chefferie ne devrait pas faire l'objet de polémiques tant que la décision est prise par les notables, a précisé cette autorité administrative.

Les commissions mises en place ont été priées de rendre leurs copies au plus tard le 21 décembre afin de permettre au peuple Bangou de passer l'éponge sur cette période tourmentée de l'histoire de leur groupement.

---